



Paris, le 22 février 2010

Objet : liste des postes de la promotion 2008

Madame le Minsitre d'Etat,
Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux,

L'Association des Jeunes Magistrats (AJM) a constaté avec surprise que la liste des postes proposés à la promotion 2008 des auditeurs de justice ne comporte aucun volant de postes.

Ce changement par rapport aux années précédentes nous parait poser plusieurs difficultés, pour les auditeurs concernés mais aussi pour le bon fonctionnement de la justice.

Le volant de postes permettait aux derniers auditeurs d'avoir une alternative minimale, de nature à permettre un choix qui ne soit pas totalement contraint, et donc une prise de fonctions mieux acceptée.

La prise de fonctions est un moment difficile, notre association ayant d'ailleurs notamment pour objet de faciliter ce moment crucial de la carrière d'un magistrat, qui conditionne sa motivation et la qualité de son travail. Le risque est grand qu'en l'absence de choix, le magistrat entrant en fonction soit démotivé et que cela s'en ressente sur le travail fourni.

De plus, la liste proposée comporte 11 postes outre-mer. Jusqu'à cette année, une règle tacite voulait que le volant de postes soit au moins équivalent au nombre de postes outre-mer, de sorte que personne ne soit contraint de prendre ce type de poste.

Les fonctions outre-mer étant difficiles à exercer et le premier poste exigeant une grande motivation, il n'est pas souhaitable de contraindre des auditeurs à prendre leurs premières fonctions outre-mer.

Nous comprenons les difficultés à pourvoir des postes outremer. Mais une solution viable ne peut être trouvée qu'en rendant ces postes plus attractifs, et non en contraignant des auditeurs de justice à un choix injuste entre la démission et un poste incompatible avec leur vie familiale. Or les derniers auditeurs du classement, parmi lesquels se trouvent des chargés de famille, risquent de n'avoir aucun choix en métropole.

Nous attirons votre attention sur la nécessité, évidente à nos yeux, d'ajouter des postes à la liste, ce qui paraît réalisable au vu du nombre de postes vacants dans les juridictions, et ce dans l'intérêt des auditeurs de justice et du bon fonctionnement de la justice.

Je vous prie de recevoir, Madame le Ministre de la Justice, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, l'expression de ma très haute considération.

Paul HUBER
Président de l'AJM